

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On a parlé d'une lettre d'un membre du Parlement britannique dans laquelle il serait question de certaines ouvertures faites par le cabinet de Saint-Petersbourg au gouvernement français en vue d'une alliance plus intime entre les deux cours, pour certaines éventualités.

Nous ne connaissons pas le texte de cette lettre, et nous ne savons où elle a été publiée, mais nous croyons pouvoir affirmer que le gouvernement français n'a reçu aucune communication de cette nature.

La grosse affaire du jour, de l'autre côté des Pyrénées, c'est l'assassinat du gouverneur de Burgos.

Ce fonctionnaire se rendait à la cathédrale pour mettre à exécution un décret de M. Zorrilla, ordonnant la prise de possession, au nom de l'Etat, de toutes les archives, bibliothèques, cabinets, collections d'objets de sciences, d'art ou de littérature, se trouvant actuellement, à un titre quelconque, dans les cathédrales des chapitres, monastères ou ordres militaires, lorsqu'il reçut la mort « dans l'église même, » d'après la version d'un télégramme de Madrid. Son cadavre aurait été traîné par les assassins et horriblement mutilé.

Odieux par sa nature même, par le lieu où il a été commis, par la qualité de la victime, ce crime emprunte aux circonstances, au milieu desquelles les assassins l'ont accompli, un caractère d'une extrême gravité.

Quelle main a armé les assassins ? Quelles passions politiques ou autres les ont poussés ? Une instruction a été commencée. Le doyen de la cathédrale, le proviseur, le magistrat, deux chanoines, une cinquantaine de personnes ont, dit-on, été arrêtées.

Mais, à côté de l'instruction régulière, la populace a voulu rechercher aussi, de son côté, la cause et les auteurs du crime. Les réquisitoires ne lui ont pas manqué. Les feuilles révolutionnaires lui ont nécessairement signalé le clergé.

De là des murmures, des groupes menaçants, tous les symptômes enfin d'un commencement d'agitation populaire, sombre prélude de représailles funestes. A Madrid même, des bandes se sont portées devant la nonciature, ont abattu l'écusson pontifical, ont vociféré : « A bas le nonce ! vive la liberté des cultes ! » Cette démonstration, ajoute la dépêche qui donne ces détails, est restée toute pacifique... Le nonce s'était réfugié à l'ambassade de France... Le mot « toute pacifique » n'est-il pas du plus bel effet ?

L'assassin n'a pas manqué son coup, dit ce matin, avec une satisfaction visible, l'Opinion nationale. A cette sûreté de main, on reconnaît un fils spirituel de Balthazar Gérard, de Jacques Clément et de Ravallac.

Qu'en sait-elle ? L'instruction ouverte a-t-elle dit son dernier mot ? En attendant que le jour se fasse sur ce crime abominable, le meilleur parti, après avoir raconté les faits, n'est-il pas d'attendre et de se taire ?

Silence du télégraphe sur le crime de Burgos. L'arrestation, annoncée par les dépêches

de Madrid, du directeur, de l'administrateur et de l'un des rédacteurs du *Pensamiento* se rattache-t-elle directement ou indirectement à cet événement déplorable ?

L'extrême laconisme de cette nouvelle provoque toutes les suppositions.

On écrit de Madrid, 28 janvier :

La nouvelle d'après laquelle le nonce aurait quitté Madrid, est dénuée de fondement.

Le directeur, l'administrateur et un rédacteur du *Pensamiento* espagnol, ainsi que l'imprimeur et divers employés de ce journal ont été arrêtés.

La *Gazette officielle* publie un décret d'amnistie en faveur des individus compromis dans les derniers événements de Porto-Rico.

Dans un manifeste aux Espagnols, signé par tous les ministres et publié à l'occasion des événements de Burgos, le gouvernement provisoire annonce sa résolution d'infliger un châtiment prompt et exemplaire à tous les auteurs, provocateurs et complices de ces événements, quels qu'ils soient.

Le gouvernement rappelle qu'il a sanctionné tous les droits des citoyens, et que la liberté religieuse est établie de fait.

Le manifeste termine en disant qu'à l'approche du jour où les Cortès vont mettre le sceau aux conquêtes de la révolution, il est facile de prévoir que les machinations réactionnaires vont redoubler.

Mais le gouvernement ne les craint pas ; il est certain de les vaincre, et il compte pour cela sur l'appui de l'armée, de la marine, de la milice citoyenne et de l'esprit de liberté qui anime le pays.

La *Correspondance du Nord-Est* publie le télégramme suivant :

Vienne, 28 janvier. — On apprend ici que le représentant de l'Italie, à Madrid, a été chargé de faire savoir qu'au cas où le duc d'Aoste serait appelé au trône d'Espagne, cette élection ne serait pas acceptée par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Aucune information sérieuse sur les dispositions du gouvernement hellénique, mais toujours force nouvelles forgées à plaisir. Des lettres de Constantinople reçues à Marseille assurent que la Crète est tranquille et que les sujets hellènes résidant dans la capitale de la Turquie peuvent librement vaquer à leurs affaires.

La sincérité des allégations et des documents contenus dans le *Livre bleu grec* est vivement contestée par le *Levant Herald*.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Djemil-Pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte, a quitté Paris lundi soir pour se rendre à Nice, où se trouve en ce moment Fuad-Pacha qui, pour des motifs de santé, a obtenu du sultan un congé et doit passer l'hiver sous le ciel tiède de nos provinces méridionales.

Fuad-Pacha étant toujours titulaire du ministère des affaires étrangères de Turquie, il est tout naturel que Djemil-Pacha ait saisi cette occasion pour rendre visite à son chef immédiat et le renseigner en même temps sur ce qui s'est passé au sein de la conférence réunie à Paris.

Quelque diligence que mette le gouverne-

FOLLETON.

21

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Ma réponse plut sans doute au général, car il me regarda fièrement comme s'il me passait une inspection, et après un instant de silence :

— Je parie que tu m'apportes des lettres de recommandation.

— Aucune.

— Ah ! et quelles sont tes prétentions ?

— D'être volontaire.

— Oui, de servir comme officier, n'est-ce pas ?

— Je n'ai pas dit cela.

— Nous apportes-tu des armes au moins ? Nous n'en avons pas à donner ici.

— Qui vous en demande ? A la première affaire on saura s'en procurer.

— Tu parles espagnol.

— Comme vous voyez, mon général.

— Saurais-tu commander un peloton ?

— Mettez-moi à l'épreuve. Et tenez, dis-je en montrant quelques personnes qui, pendant la conversation, s'étaient rapprochées et entouraient alors Zumalacarre-guy, et que je feignis de prendre pour des soldats, ce que je pouvais d'autant mieux faire qu'ils portaient les plus bizarres uniformes sans marques distinctives, autres que quelques galons ; tenez, voici qui va vous convaincre en quelques minutes.

Je vis alors le général, que mon aplomb paraissait divertir, faire signe aux personnes de son entourage de se prêter à la circonstance ; je les rangeai sur deux rangs et leur commandai, en langue espagnole, tous les mouvements de l'école de peloton.

Cette scène assez plaisante fut interrompue brusquement. Un cavalier, accourant à toute bride, vint dire deux mots à voix basse à Zumalacarre-guy, et immédiatement cinq ou six officiers reçurent des ordres. En un quart-d'heure, les deux bataillons d'Alavés et les trois de Navarrais qui composaient alors toute l'armée du roi furent debout en silence et en marche dans la direction d'un fort village nommé Alsua. Je sus plus tard que le général avait été prévenu de l'approche de l'ennemi.

La petite armée ayant atteint la colline sur laquelle est situé le village, y prit position en arrière des bois qui s'étendent jusqu'au Guipuscoa. Bientôt, l'ennemi,

fort supérieur en nombre, se montra sur la route et un parlementaire remit au général une lettre de Quesada. Cette lettre portait cette suscription : *Au chef des brigands.*

— Ceci ne s'adresse à aucun des chefs de l'armée carliste, dit avec sang-froid et dignité Zumalacarre-guy à l'officier christinos ; rapportez cette lettre à celui qui vous l'a donnée, personne ici n'a le droit d'en prendre connaissance.

Le parlementaire une fois hors de portée, le feu s'engagea. Quesada, étonné de la vigueur de l'attaque, se replia, et prit une forte position dont il fut bientôt délogé.

Pensant que je devais prouver à tous ces braves gens qu'un Français n'est pas moins audacieux qu'un Navarrais, je pris la tête des tirailleurs, et saisissant le moment où l'on était aux prises, je courus droit sur un officier des gardes du corps que j'avais remarqué et qui s'était avancé jusque vers notre ligne. D'un coup de pistolet j'abattis son cheval. En tombant, l'officier m'envoya un coup de sabre que j'évitai ; de mon autre pistolet, je lui cassai la tête. Je pris alors son sabre, c'est celui que je porte, et dont je n'eus pas le temps d'emporter le fourreau, puis je rejoignis les carlistes sans avoir été touché par les balles qui pleuvaient autour de moi.

J'avais eu double chance, car non-seulement je n'étais pas blessé, mais Zumalacarre-guy m'avait vu à l'œuvre. La division de Quesada, en fuite, était perdue sans l'arrivée d'un partisan christinos appelé le *Pasteur*, qui se montra tout-à-coup sur notre flanc. Je m'étais jeté avec quelques hommes tout-à-fait sur la gauche de l'ennemi, brandissant mon sabre, ma nouvelle conquête, lorsque j'aperçus une colonne de cavalerie qui débouchait près du village. Comme je savais que les carlistes n'avaient pas alors de cavalerie portant des uniformes réguliers, je ne doutai pas que ce fût un régiment ennemi ; je courus au général et lui criai :

— La cavalerie christinos débouche sur notre flanc droit.

Zumalacarre-guy, dont l'attention se trouvait ainsi attirée à temps, fit immédiatement cesser la poursuite, rallier les bataillons et prendre une position face à la route. La cavalerie d'O'Donnell, reçue à coups de fusil, tourna bride.

Le soir de cette chaude affaire, j'étais avec les soldats navarrais au milieu desquels j'avais combattu, lorsqu'on vint me chercher de la part du général.

— Tu avais raison ce matin, me dit Zumalacarre-guy dès que je fus à portée de l'entendre. Un homme de cœur n'est pas à dédaigner, et tu as prouvé que tu ne manquais ni de cœur ni de coup-d'œil militaire. Ton

ment hellénique à répondre à la déclaration collective du 16 janvier, il ne faut pas s'attendre à ce que cette réponse puisse être officiellement remise par M. Rhangabé à M. le marquis de La Valette avant le 4 ou le 5 du mois de février. D'ici là, Djemil-Pacha pourra aisément revenir à son poste pour assister à la séance de la conférence, où M. le marquis de La Valette communiquera aux plénipotentiaires la réponse de la cour d'Athènes.

On lit dans le *Messageur d'Athènes* :

Le jour de l'an, le corps diplomatique s'est présenté à Leurs Majestés et a adressé au roi l'allocution suivante :

« Sire,

» Je m'estime heureux d'être appelé à offrir à Votre Majesté les compliments de félicitation du corps diplomatique à l'occasion du renouvellement de l'année.

» Parfaitement certains du maintien des relations amicales qui, si heureusement, existent entre Votre Majesté et les Etats que nous représentons, nous faisons des vœux bien sincères pour la prospérité du peuple hellène et pour le bonheur de Votre Majesté et de son auguste famille. »

A cette allocution, prononcée par M. Erskine, doyen du corps diplomatique, S. M. le roi a répondu :

« Je suis touché des vœux que le corps diplomatique forme pour la prospérité du peuple hellène et de moi personnellement, ainsi que de ma famille.

» Je ne saurais mieux vous remercier, messieurs, de ces vœux qu'en vous assurant encore une fois que je m'estimerai heureux si je puis contribuer, dans le courant de l'année qui commence, à rendre plus étroites les relations amicales qui existent si heureusement entre les Etats que vous représentez et la nation hellénique, à laquelle, pas plus qu'à moi-même, n'a jamais fait défaut la bienveillance des souverains, vos augustes maîtres. »

Le projet de loi relatif à l'appel de 100,000 hommes sur la classe de 1869 a été déposé au Corps-Législatif.

— On écrit de Trieste, le 28 janvier.

Ce matin, à deux heures, un incendie a éclaté à la gare et dans les magasins de la douane.

Les entrepôts du chemin de fer ont été la proie des flammes. Les murs eux-mêmes ont été détruits. La garnison a sauvé la plus grande partie des marchandises et notamment les céréales.

De grandes quantités de spiritueux ont été perdues. L'huile, le suif et le soufre ont été sauvés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Le 28 janvier 1869, à 7 heures 1/2 du soir, une réunion publique des habitants de Saumur a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sur l'invitation annoncée par quelques-uns d'entre eux.

Le procès-verbal de cette réunion est dressé comme suit :

M. Bodin, au nom des personnes qui ont fait la convocation, invite les assistants à élire un président et des assesseurs, conformément à la loi.

L'assemblée, par un vote unanime, nomme pour composer le bureau les personnes qui ont proposé la réunion, lesquelles se constituent et choisissent entre elles un président et un secrétaire.

Le président expose à l'assemblée :

Que la réunion est motivée par la situation très-grave où se trouve la ville de Saumur, délaissée au milieu de nombreux tracés de chemins de fer, en création sur divers points qui l'entourent ;

Que des chemins de fer pouvant relier à Saumur, au sud, les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, au nord, les départements de la Sarthe et de la Mayenne, sont en voie de constitution ou d'études; et que par ces moyens peuvent être maintenues ou rétablies les communications qui forment essentiellement la prospérité de Saumur, et sont d'un intérêt suprême pour cette ville ;

Que la condition nécessaire de ces divers chemins de fer est le passage de la Loire qui ne peut avoir lieu que sur les ponts actuels, ou sur un viaduc en dehors de la ville ;

Que la traversée d'une voie de fer dans l'intérieur de la ville est un moyen extrême dont les inconvénients préoccupent les habitants avec juste raison ;

Que dans cette situation, la réunion actuelle a été provoquée dans le but de la nomination d'une commission qui serait spécialement chargée de rechercher et d'étudier les moyens de raccordement des chemins de fer, au sud et au nord de la Loire, par une voie passant en dehors de la ville.

Le président fait observer que la commission aurait pour mandat, d'étudier la question, non au point de vue spécial du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dont la compagnie est en voie de constitution, mais au point de vue de tous les chemins de fer dont les tracés doivent ou peuvent se réunir à Saumur, pour traverser la Loire, notamment les voies projetées qui, de Cholet, de Bressuire et du Lude, se dirigeront sur Saumur.

Il ajoute que la commission, pour atteindre son but, doit être nombreuse, afin que tous les intérêts et toutes les aptitudes spéciales y soient représentés.

Il propose que cette commission soit composée de 15 membres, avec faculté de délibérer lorsqu'elle sera réunie en nombre formant la majorité.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée.

Diverses propositions, émanant soit du bureau, soit de l'initiative de plusieurs des assistants, sont mises en délibération sur le mode de nomination des membres de la commission.

Après discussion sur les divers systèmes présentés, l'assemblée a adopté, à une majorité considérable, la décision suivante :

« Les habitants de la ville et commune de Saumur sont invités à nommer, par bulletins de liste, au scrutin secret, une commission de quinze membres, chargée de rechercher et d'étudier les moyens techniques et financiers de passage d'un chemin de fer traversant la Loire, sur le territoire de Saumur, en contournant la ville.

» Le scrutin pour cette nomination sera ouvert dimanche 31 janvier courant, à midi et demi, à l'Hôtel-de-Ville, où les membres du bureau recevront les bulletins fermés et les déposeront dans une urne, en séance publique.

» Le scrutin sera clos ledit jour, à deux heures. Le dépouillement sera fait immédiatement.

» Les quinze personnes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, à la majorité relative, composeront la commission. »

Le président proclame cette décision de l'assemblée, et, nulle autre proposition n'étant faite, il déclare la séance levée.

Signé au procès-verbal :

R. Bodin, président. Bineau, P. Ratouis, Coutard, assesseurs. Le Blaye, secrétaire.

A l'occasion de la réunion qui a eu lieu jeudi dernier à la Mairie, et dont nous venons de donner le procès-verbal, nous recevons la lettre suivante, qui tend à ne faire entrer dans la commission que des membres compétents dans les travaux d'art, lesquels auraient à faire connaître, dans un rapport, le montant de la dépense qu'occasionnerait la traversée de la Loire.

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans la séance du 15 décembre dernier, le conseil municipal de Saumur, adoptant les conclusions de la commission qu'il avait nommée, a autorisé « le passage du chemin de fer dans la ville » sous certaines conditions, dont la plus importante est ainsi conçue : « L'autorisation n'est que temporaire et essentiellement révocable. »

» Cette décision, bien qu'il soit loin de notre pensée d'en faire un grief aux honorables conseillers de la cité, a été accueillie, il faut le reconnaître, peu favorablement par les habitants. En effet, sans vouloir prendre parti

entre les défenseurs ou les adversaires de la traversée, nous croyons pouvoir affirmer sûrement que la majorité de nos concitoyens se montre hostile au passage temporaire, par crainte de la perpétuité, quoiqu'on ait assuré le contraire, et que cette même majorité est non moins effrayée de la clause de révocabilité qui, au cas de réalisation, menacerait l'existence même de la compagnie.

» Tel est, pensons-nous, le motif qui a empêché jusqu'à ce jour la réussite définitive du projet de chemin de fer de Saumur à Poitiers, dont l'utilité générale est reconnue sans aucune exception.

» Pour sortir d'une situation trop longtemps tendue, plusieurs de nos plus honorables habitants, « comprenant les inconvénients que » pouvait présenter le passage de ce chemin » dans la ville », ont invité leurs concitoyens à se réunir dans l'une des salles de la Mairie, « à l'effet de nommer une commission chargée » de s'occuper, avec M. Galland, de la question » du raccordement de ce chemin de fer avec » la ligne d'Orléans, par une voie passant en » dehors de la ville. » Tels sont les termes mêmes de la convocation.

» Le public a répondu à cet appel, quoique avec moins d'empressement que dans les deux séances précédentes, et il a été décidé, sur la proposition des honorables membres qui avaient eu l'initiative de la réunion, que, dimanche prochain, à la Mairie, il sera procédé, au scrutin de liste, à la nomination d'une commission de 15 membres qui, si nous avons bien compris, aurait pour mission de faire une espèce d'enquête de *commodo et incommodo*, sur la question du raccordement des deux lignes ferrées, et que le rapport de cette enquête, suivi de l'avis de la commission, serait présenté à tous les citoyens convoqués ultérieurement à la Mairie.

» Etait-ce bien là la voie à suivre ?

» Tout d'abord, la nomination d'une commission dans ces conditions nous paraît, sinon irrégulière, du moins sortir véritablement des voies ordinaires. Cependant, puisque cette commission a été proposée et le jour du vote fixé, nous devons du moins diriger ses études vers un but pratique, dont découlera des conclusions claires et nettes, que nous serons heureux d'accepter pour la solution du problème que nous cherchons tous ardemment en ce moment, quoique par des voies différentes.

» Nous pensons donc que la commission qui sera nommée ne pourra en aucune façon faire porter l'enquête sur la question du passage *intra muros*, puisqu'il a été formellement écrit et dit : que cette commission serait chargée spécialement « de s'occuper d'une voie passant en dehors de Saumur. » Sa mission se bornerait donc, soit par elle, soit par les personnes dont elle s'assurerait le concours, à trouver un passage, pour le chemin de fer,

qu'il s'abstint de nommer, tout enfin, hormis l'aventure de la cassette.

Le capitaine Gauthier de la Tour prit un véritable plaisir à entendre le récit de Poriace et le surnomma en riant son paladin, nom qui lui resta dans l'armée. Peu s'en fallut qu'il ne donnât le titre d'écuier à Patau, qui déjeunait alors modestement sous la table d'une jatte de petit lait et d'un morceau de pain de métère.

— C'est parce que vous êtes trop poli pour m'appeler moi, Don Quichotte, et Patau, Sancho Pança, que vous me traitez de paladin, dit en riant Poriace à son nouvel ami.

— Non, sur l'honneur, reprit le bon capitaine. Je trouve superbe votre chasse à la jeune fille, et si je n'étais ici un peu parce que j'aime la bataille, un peu parce que je ne savais plus que faire en France, un peu aussi par amour du principe de la légitimité, le diable m'étrangle si je ne voudrais pas y avoir été amené par l'amour de ma belle.

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

nom ?

— Gauthier de la Tour, mon général.

Le général prit un papier, y écrivit quelques lignes, et, me le tendant :

— Sous-lieutenant Gauthier de la Tour, fit-il, vous rejoindrez la première compagnie du 5^e bataillon de Navarre en formation, et croyez que Thomas Zumalacarrégu ne vous oubliera pas.

Tels ont été, mon camarade, les débuts dans l'armée carliste du capitaine Gauthier de la Tour.

Pour l'instruction de nos lecteurs nous ajouterons quelques mots au récit du brave capitaine qu'il est bon de faire encore un peu connaître.

Le nouvel officier navarrais, incorporé au 5^e de Navarre, ne tarda pas à faire preuve d'une énergie, d'une originalité, d'une *humour* qui le firent adorer des soldats et qui fixèrent sur lui, non-seulement les regards de la petite armée carliste, mais ceux de l'oncle Thomas. Chaque fois qu'il y avait quelque coup aventureux à tenter, quelque reconnaissance périlleuse à faire, quelque embuscade à tendre, Zumalacarrégu envoyait chercher Gauthier de la Tour, et lui offrait de se charger de l'entreprise. Le brave Français ne reculait jamais devant le danger, et avec un bonheur inouï arrivait presque toujours à son but.

Un jour, on était arrêté devant un cours d'eau assez

rapide. L'ennemi avait conduit sur l'autre rive toutes les barques et un bac qu'il gardait avec soin. Impossible d'opérer le passage de vive force, l'artillerie carliste consistait en une seule pièce de campagne, et l'on n'avait pas le plus petit bâtiment. Gauthier va trouver le général et lui propose de s'emparer du bac. Zumalacarrégu hésite à accepter cette offre, car la tentative lui paraît non-seulement périlleuse, mais, pour ainsi dire, impossible. Enfin, vaincu par les sollicitations du Vendéen, il lui donne carte blanche. Gauthier de la Tour part seul au beau milieu de la nuit, laisse sur le bord de la rivière ses vêtements et se met à l'eau. Très-habile nageur, il fend le courant en silence, plonge au moment d'arriver au bac, et saisissant le couteau catalan qu'il tient ouvert entre ses dents, il égorge la sentinelle chargée de garder le bateau; puis coupant l'amarre qui le retient au rivage, il saute dedans et le laisse aller à la dérive. Mais sur le bac même se trouvent deux soldats christinos qui, brusquement réveillés, veulent opposer de la résistance; Gauthier en saisit un à la gorge, menace l'autre de son couteau et leur ordonne de jeter leurs armes au fond du bac. Alors il leur fait prendre les rames et les oblige à le diriger sur la rive opposée.

En le voyant revenir avec le bac et ses deux prisonniers, Zumalacarrégu embrassa le lieutenant Gauthier et le nomma capitaine pour son action d'éclat.

Tel était le brave Français que notre ami Poriace avait eu le bonheur de trouver pour pilote au moment où il s'embarquait sur la mer orageuse dont il était venu, par amour, braver les flots incertains.

Lorsqu'il fallut, à son tour, expliquer franchement, nettement, sa position, Poriace se trouva d'abord un peu embarrassé. Comment dire à un homme comme Gauthier de la Tour que les deux mobiles de la gloire et de la conviction politique font agir, qu'on est venu en Espagne pour guerroyer en faveur d'un parti pour lequel on n'a pas plus de sympathie que pour le parti ennemi ? Comment avouer que l'espérance de revoir une jeune fille qu'on a entrevue à trois ou quatre reprises différentes à peine, vous fait braver tous les périls, abandonner une vie calme, paisible et heureuse pour vous jeter dans les hasards d'une existence des plus aventureuses, nullement en rapport avec vos goûts et vos habitudes ?

Poriace, cependant, voyant qu'il avait affaire à un honnête et loyal soldat, d'une originalité pleine de charmes, au cœur d'or, ayant mis, pour ainsi dire, toutes voiles dehors pour plaire à un ami d'une heure, se décida à son tour à parler franchement et à avouer ce qui l'avait poussé en Espagne.

En quelques mots, il raconta sa vie, celle de son ami Patau, sa rencontre avec mesdames de Rosamaris,

soit en amont soit en aval de Saumur. D'un autre côté, de qui serait composée cette commission ? d'hommes de loi, de commerçants, de propriétaires, de personnes toutes très-honorables sans aucun doute et ayant une parfaite intelligence de leur profession, mais qui seraient véritablement incompétentes sur les questions de tracé et de construction d'un tunnel et d'un viaduc.

» S'il en est ainsi, et si nous pouvons ajouter avec non moins de raison que de nos jours la science se joue des difficultés de terrain, et que la question d'exécution est une question d'argent, nous nous croyons fondés à venir aujourd'hui proposer à nos concitoyens de ne porter sur leur liste, aux élections de dimanche prochain, que des hommes spéciaux, pris parmi les ingénieurs, les architectes ou entrepreneurs, au nombre de cinq au plus, et non de quinze. Ces cinq membres, réunis en commission, étudieraient les lieux et feraient un rapport sur le montant de la dépense que nécessitera la jonction de la gare de Saint-Lazare à celle d'Orléans.

» Pendant que cette commission opérerait, l'honorable M. Galland, au nom de la compagnie dont il est l'organe, ferait, de son côté, les démarches nécessaires auprès de S. Exc. le ministre des travaux publics, pour connaître le montant de la subvention dont il nous a parlé dans sa dernière conférence, et que le gouvernement serait disposé à accorder spécialement pour la construction du pont.

» Lorsque ces données seront livrées à la publicité, alors, mais alors seulement, les actionnaires dont on réclame le concours, mieux renseignés et par conséquent plus confiants, viendront sans doute en grand nombre prendre part à la souscription.

» Telles sont les considérations que nous a inspirées la réunion de jeudi, et que nous livrons à vos lecteurs.

» S. MORILLON,
» avocat.

Saumur, 25 janvier 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Les fêtes de Saumur, invariablement fixées aux 15, 16 et 17 août de chaque année, promettent de revivre avec un certain éclat. La ville, l'École, la société des courses contribueront, chacune pour une large part, à leur brillante résurrection.

Mais, pour qu'elles aient chances de nous attirer nombreux concours d'étrangers, il est indispensable qu'il soit fait de grands frais de publicité.

La société des courses, pas plus que la municipalité, ne peut prendre à sa charge une dépense qui, pour être efficace, doit être considérable; il est donc urgent de trouver, en dehors d'elles, les ressources nécessaires à cette publicité.

N'y aurait-il pas alors moyen de faire la somme dont il serait besoin, à l'aide d'une loterie d'un nombre indéterminé de billets à 1 fr., avec des lots sérieux, d'une valeur égale au tiers du chiffre de la somme totale souscrite?

Si cette idée, monsieur le Rédacteur, avait chance de faire son chemin, je vous saurais gré de l'appuyer dans votre estimable journal, en vous priant d'agréer l'assurance de ma plus parfaite considération.

Un membre de la société des courses.

M. Louvet a été nommé membre de la commission du budget au Corps-Législatif, ainsi que MM. Segris, le marquis de Talhouet, de Soubeyran, le marquis de Quinumont.

Voici le vote des députés de Maine-et-Loire au sujet des interpellations de M. Paul Bethmont et de plusieurs de ses collègues sur les événements dont l'île de la Réunion a été le théâtre :

MM. Berger, Louvet et Segris ont voté pour l'adoption de l'ordre du jour pur et simple;

M. le comte de Las Cases n'a pas pris part au vote.

Il y a deux jours, un accident est arrivé sur les Ponts, près de la Gare, à Saumur.

Le sieur Girault, employé au bureau de la grande vitesse, descendait l'escalier du pont Napoléon, muni de deux seaux pour aller puiser de l'eau à la Loire.

Arrivé au bas de l'escalier dont les dernières marches étaient recouvertes de glace, il perdit l'équilibre, tomba à la renverse et finalement allait disparaître dans le fleuve, lorsqu'une main vigoureuse le saisit par les cheveux et l'arracha à une mort certaine.

Un témoin de l'événement, le sieur Bitume, portefaix, qui s'est élancé dans l'escalier au haut duquel il se trouvait, était arrivé assez à temps pour le sauver.

Girault a été reconduit à la gare, où l'on s'est empressé de lui prodiguer tous les soins que nécessitait son état.

Au moment du tirage au sort, il convient de rappeler que le remplacement est absolument interdit dans la garde nationale mobile, et que tous les jeunes gens régulièrement appelés doivent en faire partie, à l'exception seulement de ceux compris « dans les cas d'exemption prévus par les n^{os} 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi de 1852, » c'est-à-dire des orphelins, des fils de veuve, des frères de militaires en activité ou morts au service.

RECRUTEMENT.

Au sujet des engagements volontaires contractés par les jeunes gens des classes, entre le tirage et la révision.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les maréchaux commandant les corps d'armée et à MM. les généraux commandant les divisions et les subdivisions territoriales et actives, une circulaire relative aux engagements volontaires contractés par les jeunes gens appelés, à raison de leur âge, à satisfaire aux obligations de la loi du recrutement, entre le moment du tirage et celui des opérations du conseil de révision.

En voici le texte :

Messieurs,

Le décret du 30 avril 1868 accorde aux jeunes gens qui se présentent pour contracter un engagement volontaire, la faculté de choisir le corps dans lequel ils veulent servir. Ce décret dispose, en outre, qu'ils ne peuvent être envoyés dans un autre corps sans leur consentement.

L'Empereur avait pour but, en accordant aux engagés volontaires le privilège de ne servir que dans les corps de leur choix, de faciliter l'admission sous les drapeaux de cette catégorie de jeunes gens qui embrassent de leur plein gré la carrière militaire, et qui ont une préférence marquée pour certains corps. Mais j'ai constaté que parmi les jeunes gens qui entrent dans l'armée sous le titre d'engagés volontaires, il en est un certain nombre qui attendaient pour s'engager que les résultats du tirage au sort fussent connus, et qui ne se déterminaient à contracter un engagement qu'après avoir acquis la certitude que leur numéro les appelait à faire partie du contingent.

Ce ne sont pas là, assurément, des engagements volontaires dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire ceux que le décret précité avait en vue de favoriser. Pour les jeunes gens qui ne s'engagent qu'après le tirage au sort, l'engagement n'est la plupart du temps qu'un moyen, soit de se soustraire au service de la marine que la loi impose aux porteurs des premiers numéros, soit de choisir des corps stationnés dans le voisinage de leurs familles, ou qui en raison de leurs professions (notamment les compagnies d'ouvriers), leur offrent des avantages particuliers.

Or, ceux qui s'engagent uniquement pour échapper au service de la marine, font retomber ce service sur d'autres jeunes gens qui n'y étaient pas appelés par leurs numéros. Quant à ceux qui ne sont mus que par les considéra-

tions personnelles exposées plus haut, leur incorporation dans les corps qu'ils ont choisis y est une cause d'indiscipline, ou y occasionne souvent un encombrement qui ne peut que nuire au service.

Afin de déjouer ces calculs et de parer à ces inconvénients, j'ai, après avoir pris à cet égard les ordres de l'Empereur, arrêté les dispositions suivantes :

Les jeunes gens porteurs de numéros de tirage que les commandants de dépôts de recrutement jugeront, d'après les résultats des années précédentes, susceptibles d'être compris dans le contingent de l'armée de mer, ne pourront s'engager que pour la marine.

Quant aux jeunes gens que leurs numéros de tirage permettront de recevoir dans l'armée de terre, ils pourront choisir parmi les corps dont elle se compose, à la condition toutefois de justifier d'un certificat constatant :

- 1^o Que le chef du corps consent à leur engagement ;
- 2^o Que l'effectif ne s'oppose par à leur admission.

De ces dispositions il résulte que les jeunes gens qui auront concouru au tirage de la classe ne devront plus s'engager entre le tirage et la révision sans le concours du commandant du dépôt de recrutement du département où ils ont été portés sur les tableaux de recensement, puisque cet officier est seul à même d'apprécier si leurs numéros de tirage les désignent pour l'armée de mer.

J'appelle sur ce point toute l'attention des chefs de corps et des commandants des dépôts de recrutement.

Je vous prie, du reste, d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de la présente circulaire, que MM. les préfets notifieront d'urgence aux maires de leur département.

Recevez, messieurs, etc.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
NIEL.

Une assez grande quantité de neige est tombée ces jours derniers dans le département de la Vendée, particulièrement du côté de Saint-Gilles, de la Mothe-Achard et des Moutiers-les-Maufaits.

L'Union de l'Ouest annonce que la concession des chemins de fer de la Vendée a été vendue, au prix de 5,200,000 francs, à une compagnie représentée par MM. Genty, administrateur du chemin de fer des Charentes et du journal la France, et Alexandre de Girardin, fils du célèbre publiciste.

Cette compagnie s'est engagée à construire immédiatement la ligne de Napoléon-Vendée à Bressuire, dont les études sont complètes, les terrains achetés et payés.

On connaît déjà plusieurs moyens d'étouffer un feu de cheminée à son début, entre autres une poignée de soufre en poudre jetée dans le foyer, sur les charbons qui ont communiqué l'incendie.

Les journaux italiens donnent un nouveau moyen. Au moment où l'incendie éclate, on n'a qu'à jeter dans le foyer une quinzaine d'oignons crus. A peine leur écorce commence-t-elle à brûler, que l'incendie est éteint.

Pour chronique locale : P. GODET.

CHEMIN DE FER

DE LA LIGNE INTERNATIONALE D'ITALIE
par le Simplon.

L'achèvement du Canal de Suez et de la Ligne Internationale d'Italie par le Simplon, tels sont les travaux qui excitent particulièrement l'intérêt des gens sérieux et qui feront assurément le plus honneur à notre époque; et ce n'est pas sans raison, car la ligne d'Italie par le Simplon terminée est assurée d'un trafic considérable que lui vaudra l'abréviation du parcours entre l'Angleterre, la France et l'Italie, puis tout l'Orient, auquel d'ici quelques mois, l'ouver-

ture du Canal de Suez va donner un si grand développement.

En un mot, s'il est une entreprise digne, parmi d'autres, de fixer l'attention des capitalistes, c'est une ligne qui devra servir la jonction de deux grands réseaux de voies ferrées de chaque côté des Alpes à de vastes contrées.

Il suffira des ces quelques renseignements, nous n'en doutons pas, pour que chacun se pénétre de l'importance qui se rattache à l'achèvement de la ligne du Simplon et de la sécurité que présente le placement de ses valeurs.

Nous ne saurions donc omettre de signaler à nos lecteurs la prochaine émission de la dernière série d'obligations qui doit avoir lieu le 28 courant, et qui ne peut manquer de rencontrer de nombreux souscripteurs, tant en raison des avantages exceptionnels de l'opération que de la grandeur de l'entreprise.

C'est aujourd'hui que s'ouvre sur les principales places de l'Europe la souscription à la dernière série des **Obligations de la Nouvelle Compagnie des Chemins de fer du Simplon.**

Le succès de cette émission paraît devoir dépasser celui de la première série réservée à la France.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Depuis le 28 JANVIER jusqu'au 6 FÉVRIER,

Notamment dans les bureaux des banquiers et établissements de crédit suivants :

Genève	} C. KOHLER & C ^o et leurs Correspondants dans toute la Suisse.	
Sion		BANQUE DE L'ÉTAT.
Florence	} EM. FENZI & C ^o . DU FRESNE.	
Rome		MAQUAY PAKENHAM KOOKER.
Gènes	QUARTARA frères.	
Milan	ANGELO CANTINI & C ^o .	
Turin	ARDUIN & C ^o .	
Venise	ANGELO ERRERA & C ^o .	
Naples	} BANQUE DE NAPLES. ANTONIO GILLENTO.	
Ancône		ALMAGIA & SERVIADO.
Bologne	} L. GAVARIGZI & C ^o . FRANCESCO GHILINY.	
Parme		B. & G. FONTANELLA.
Modène	M.-G. DIENA.	
Plaisance	BEDUSCHI GUARNERT.	
Aix-la-Chapelle	CHARLIER & SCHEIBLER.	
Cologne	P.-H. SCHULZ.	
Dresde	E. ROCKSCH, successeur.	
Hambourg	E.-A. NECOMAN.	
Brême	J. SCHULTZE & WOLDE.	
Leipzig	FERDINAND SCHONHEIMER.	
Trieste	D'ITALIA & SCHIFF.	
Vienne	JACQUES LÉON Fils.	
Anvers	C.-J.-M. DEWOLF.	
Huy	DE LHONEU DETRU.	
Mons	E. DORLIN & C ^o .	
Gand	PLOUVIER & DEWILDE.	
Amsterdam	} A LA SOCIÉTÉ ANONYME COMMANDIET KAS ET SES COMPTOIRS.	
Rotterdam		
La Haye		

Et chez tous les Banquiers désignés dans les journaux de chaque ville importante.

MM. DREYFUS, SCHEYER et C^o, Banquiers de la Compagnie, rue Grange-Batelière, n^o 16, à Paris, se chargent, **SANS FRAIS**, du paiement des coupons semestriels et de la transmission de toute nouvelle demande d'obligations de la Ligne Internationale du Simplon.

Dernières Nouvelles.

Rien de nouveau sur la réponse de la Grèce, le conflit gréco-turc, les affaires de l'Archipel.

On suppose que le comte Charles Walewski aura pu débarquer au Pirée dans la journée de jeudi.

Les dépêches télégraphiques d'Athènes pour Paris devant passer par Constantinople, on ne peut rien conjecturer sur le jour où arrivera la réponse du gouvernement hellénique à la dépêche que M. de La Valette lui a adressée au nom de la conférence.

Madrid, 29 janvier.

La Gazette de Madrid annonce que M. Massa Sanguinetti est nommé gouverneur de la province de Burgos. Plusieurs télégrammes, dont quelques-uns ont été adressés par des membres du parti républicain, expriment au gou-

vernement provisoire l'indignation qu'a provoquée le crime de Burgos, et offrent appui au gouvernement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La reproduction d'un épisode des lamentables événements qui viennent de se produire à l'île de la Réunion occupe la première page du n° 1353 de l'Illustration (30 janvier 1869). — Cette gravure précède un beau portrait de M. Rhangabé, plénipotentiaire du gouvernement grec à la conférence; puis viennent le douloureux tableau des derniers moments du jeune prince royal de Belgique au château de Laeken, reproduit d'après un croquis authentique, —

et une carte de Turquie, gravée avec un soin tout spécial. — Les deux pages du milieu de ce numéro reproduisent les portraits des divers personnages composant l'ambassade chinoise à Paris; — il contient, en outre, la suite de la série des dessins du Volontaire, nouvelle de M. Jules Claretie, illustrée par M. Philippoteaux. Enfin, la dernière page de cette livraison offre un spécimen du titre et des gravures de l'Illustration de la Mode; la Saison, un charmant journal de Modes mensuel, offert en prime aux seuls abonnés de l'Illustration au prix inouï de 4 fr. par an pour Paris. — *Notable et succès obligent*, telle est toujours la devise de la reine des feuilles illustrées.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche 31 janvier 1869, à huit heures du soir,

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Au profit des pauvres.

Donné par la Société musicale de Saumur, sous la direction de M. ALBERT.

Avec le concours de M^{me} VARZO, du Théâtre-Lyrique;

MM. Victor HUMBLLOT et Paul HUMBLLOT, du Conservatoire de Paris;

M. Victor GOUBAULT, violon solo;

MM. les PROFESSEURS et AMATEURS de Saumur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR, MAISON ARRAULT ET C^{ie}.

5^e DIVIDENDE.

Répartition des sommes touchées par les syndics, en vertu des arrêts de la Cour impériale d'Angers, des 11 janvier 1867 et 15 août 1868.

Un dividende de 89 0/0 de la perte subie par chaque créancier, en capital et en intérêts, calculés jusqu'au 5 janvier 1866, jour de la demande judiciaire, sera distribué les 2, 3 et 4 février 1869.

MM. les créanciers sont invités à se présenter lesdits jours, 2, 3 et 4 février 1869, de dix heures du matin à quatre heures du soir, hôtel des Voyageurs, rue d'Orléans, à Saumur, pour réclamer aux syndics leurs mandats de paiement.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué, s'exposent à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la Caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourront en résulter seront, à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite, LAIR, FOUQUET.

Saumur, 18 janvier 1869.

Nota. — Ce dividende représente 30 fr. 26 c. pour cent du montant des admissions au passif de la faillite, ce qui joint aux 66 fr. pour cent déjà distribués, formera 96 fr. 26 c. pour cent des créances admises. (41)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant environ 27 ares, planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément, avec habitation dans le rocher, à mi-côte, sis au Jagueneau, près Saumur, ayant passage jusqu'à la levée sur une largeur de 3 mètres 50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M. CHERUY, rue du Temple. (26)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Tonnelle, occupées, l'une par M. Voisine, marchand-tapissier, et l'autre par M. Rigault, tenturier.

S'adresser audit M^e Clouard. (50)

CLASSE DE 1868.

UNE BOURSE est ouverte, comme l'année dernière, en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur, pour le remplacement au service militaire des jeunes gens de la classe de 1868. (587)

A VENDRE

Un très-bon fourgon de voyage.

S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX, rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

A VENDRE LES BELLES FERMES DU TERTRE

ET DE LA TRUCHONNIÈRE

Situées commune de Villiers-Aubonin.

A 4 kilomètres de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), qui est desservi, deux fois par jour, par une correspondance du chemin de fer.

Et à 12 kilomètres de Vaus (chemin de fer du Mans);

Comprenant: vastes bâtiments en bon état, jardin en plein rapport, bons prés sur une petite rivière, terres à blé, terres à prairies artificielles, le tout d'une contenance totale de 86 hectares 85 ares 62 centiares.

Vue charmante. Chasse. Facilités de paiement.

S'adresser:

A M. Félix Robert, propriétaire à Doué-la-Fontaine, près Saumur;

A M^e Fontaine, notaire à Château-la-Vallière;

Et à M^e Meunier, notaire à Chanay (Indre-et-Loire). (35)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE

DE

PEUPLIERS ET D'ACACIAS

Plantés sur la route impériale n° 147, de Saumur à Limoges.

Le jeudi 11 février 1869, à une heure après midi, en la salle de la mairie de Turquant, il sera vendu, par M. le Receveur des Domaines à Saumur:

1° En la commune de Fontevault, Cent trente-trois peupliers, sur la mise à prix de 2,125 francs;

2° En les communes de Montsoreau, Turquant, Parnay, Dampierre et Saumur.

Cinq haies d'acacias à couper sur ladite route impériale n° 147, sur la mise à prix de 210 francs.

La vente se fera par lots, qui seront établis au moment de la vente.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

Saumur, le 26 janvier 1869.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (42)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE CHAUSSURES

Bien achalandé,

Situé à Saumur, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M. MEUNIER, qui l'exploite. (45)

MAGASIN DE CHAUSSURES

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,

A CÉDER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} LECLUSE, rue St-Jean. (39)

COSTUMES POUR BALS ET CAVALCADES, A VENDRE

S'adresser à M^{me} veuve BOBINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON, Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16,

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

A Saumur, rue Verte,

Occupée par M. Mayet, contrôleur.

TROIS PORTIONS DE MAISON, rue Haute-Saint-Pierre.

Une autre PORTION DE MAISON, rue de la Fidélité.

S'adresser à M. GIRARD-ROUS-TEAUX. (2)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER DE SUITE,

MAISON,

Quai Saint-Nicolas, n° 3, composée de huit pièces.

Prix de location: 500 fr.

S'adresser à M^{me} JAVEY, qui l'occupe. (580)

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE

La manufacture CH. CALLEBAUT, 105, BOULEVARD SÉBASTOPOL, A PARIS, demande un agent pour la ville de SAUMUR.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angle-

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des dérangements insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

Quate anti-rhumatismale du Dr Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. Tous les rouleaux qui ne portent pas la signature Pattison, sont des contrefaçons. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez J. OUI, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (000)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 JANVIER.			BOURSE DU 29 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 33	» 03	» »	70 50	» 18	» »
4 1/2 pour cent 1852.	103 00	» »	» 70	102 65	» »	» 35
Obligations du Trésor.	481 25	1 25	» »	481 25	» »	» »
Banque de France.	3025 00	» »	15 00	3050 00	25 00	» »
Crédit Foncier (estamp.).	4547 50	» »	2 50	1545 00	» »	2 50
Crédit Foncier colonial.	475 00	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	630 00	» »	2 50	630 00	» »	» »
Crédit industriel.	643 75	1 25	» »	645 00	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	275 00	5 00	» »	273 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	727 50	2 50	» »	726 25	» »	1 25
Orléans (estampillé).	938 75	5 00	» »	938 75	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1173 75	1 25	» »	1177 50	3 75	» »
Est.	572 50	» »	1 25	572 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	983 75	» »	» »	982 50	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midl.	612 50	5 00	» »	615 00	2 50	» »
Ouest.	588 75	» »	» »	587 25	» »	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1580 00	» »	5 00	1577 50	» »	2 50
Canal de Suez.	445 75	» »	7 50	451 25	6 25	» »
Transatlantiques.	311 25	» »	» »	315 00	3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 85	» 30	» »	54 85	» »	» »
Autrichiens.	657 50	» »	» »	657 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	475 00	5 00	» »	477 50	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	49 25	» »	75 00	49 00	» »	25 00
Romains.	47 50	» »	» »	46 50	» »	1 00
Crédit Mobilier Espagnol.	291 25	2 50	» »	290 00	» »	1 25
Saragosse.	80 00	1 25	» »	82 00	2 00	» »
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	63 00	» »	» »	63 50	50 00	» »
Compagnie immobilière.	100 00	1 00	» »	103 75	3 75	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	338 50	» »	» »	338 50	» »	» »
Orléans.	329 50	» »	» »	329 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	340 50	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest.	328 00	» »	» »	327 50	» »	» »
Midl.	325 25	» »	» »	324 75	» »	» »
Est.	330 00	» »	» »	330 00	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.